




CHARTRE QUALITÉ

- 1/ Mettre au service du client l'expérience et les compétences professionnelles nécessaires.

- 2/ Préconiser des matériels fiables, performants, par le biais de marques reconnues et d'une notoriété certaine.

- 3/ Assurer auprès du client un rôle de conseil, l'assister dans le choix des solutions les mieux adaptées compte tenu de la configuration du site, de la taille et des besoins du foyer.

- 4/ Informer son client du suivi administratif de sa commande, des incitations fiscales en vigueur, par une équipe dédiée et joignable au  **N°Vert 0 805 035 000**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

- 5/ Livrer et réaliser les installations (et ou travaux) commandées dans le respect des règles professionnelles, normes et selon les prescriptions prévues.

- 6/ Installer et mettre en service le matériel, puis procéder à la réception des travaux en présence du client. Lui remettre les notices et informer le client du fonctionnement dudit matériel.

- 7/ Remettre au client une facture descriptive détaillée (qui distingue à minima le poste "fourniture des équipements", et le poste "main d'œuvre") et complète de la prestation commandée (avec désignation précise des matériels installés).

- 8/ En cas d'anomalie ou d'incident de fonctionnement de l'installation signalé par le client, s'engager à intervenir sur le site dans des délais rapides, et procéder aux vérifications et remises en état nécessaires, dans le cadre du Service Après-Vente.